



NAO SANEF 2023 : point sur la situation et préavis de grève CFDT le 15 décembre 2022.

Rappel de la situation

La Direction a réuni les organisations syndicales le 29 novembre pour la 1^{ère} réunion des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). La deuxième et dernière réunion aura lieu le 13 décembre.

A ce stade la 1^{ère} proposition de la Direction est la suivante :

		Indiciaires	Forfaitaires
Augmentation collective au 01/10/22		3%	3%
Augmentation de la valeur du point au 01/01/23		0,50%	
Mesures liées aux conventions collectives	Ancienneté	0,36%	
	Mesures catégorielles	0,30%	
	Mesures individuelles (bonus, échelons, ...)	0,13%	
	Revalorisation Paniers	0,13%	
	Mesures individuelles au mérite	0,16%	1,60%
Prime de Partage de la Valeur (PPV) de 300 €		0,78%	0,44%
TOTAL		5,35%	5,04%
Minimum garanti hors aug. collective de 3% au 01/10/22		0,99% + prime de 300€	prime de 300€

Revendications CFDT

La CFDT, qui a rappelé le contexte actuel (inflation à fin octobre à 6,3 %, SMIC augmenté en 2022 de 8 %, ...), attend une revalorisation salariale en adéquation avec la réalité quotidienne face à cette situation économique inédite qui engendre de réelles difficultés pour les salariés.

La CFDT revendique en priorité :

- Une augmentation collective à hauteur de 7%, avec un plancher à hauteur de l'inflation pour tous, incluant les 3% octroyés au 1^{er} octobre 2022.
- Des mesures complémentaires à hauteur de 2 % en privilégiant les plus bas salaires.
- Une prime de partage de la valeur bien plus conséquente par salarié hors enveloppe NAO versée fin décembre 2022 afin de compenser le décrochage des salaires 2022 par rapport à l'augmentation du SMIC et de l'inflation.

La CFDT ne s'associera pas aux préavis de grève avant la fin des NAO

Concernant les préavis du 8 décembre de SUD et celui du 12 décembre de UNSA/FO/CFE-CGC, nous vous confirmons que, même si nous comprenons cette colère et donc ces appels, nous souhaitons, pour notre part, mener la négociation jusqu'à son terme.

En effet, la 2^{ème} réunion NAO aura lieu le 13 décembre. C'est inenvisageable pour la CFDT de déposer un préavis de grève avant la fin des négociations. Ce n'est qu'à la deuxième et dernière réunion que nous pourrions juger pleinement de la situation.



Préavis de grève CFDT pour le 15 décembre 2022

Néanmoins, pour la CFDT les propositions de la Direction sont très en deçà des attentes et des revendications. La Direction ne semble pas prendre la mesure de la situation économique actuelle.

Nous ressentons la colère des salariés face à ces faibles propositions salariales et nous considérons que la situation nécessite une réaction particulière.

⇒ **C'est pourquoi nous déposons un préavis de grève pour la journée du jeudi 15 décembre** auquel nous proposerons aux autres OS de participer. Si, à la suite de la dernière réunion, un accord NAO raisonnable est trouvé, nous leverions ce préavis. Sinon ce sera le moment de montrer notre désaccord !

POLITIQUE SALARIALE



Comment s'informer de l'évolution de la situation



Nous nous engageons à vous tenir informés dans les temps pour que vous puissiez décider de votre action sur la base de tous les éléments.

Si vous voulez accéder à ces informations, vous pouvez le faire via notre site CFDT. Pour s'y rendre, rien de plus facile. Il suffit de taper le lien suivant sur votre ordinateur, votre tablette ou encore votre smartphone : <https://cfdt-groupe-sanef.fr>

Si vous vous abonnez avec votre adresse mail de préférence personnelle (recommandée), vous recevrez une alerte à chaque nouvelle publication et du coup vous aurez une alerte avec les informations à la sortie de notre réunion du 13 décembre.

Alors n'hésitez plus ! Abonnez-vous ! (Abonnement gratuit)

NOUS CONTACTER : Ecrivez-nous sur cfdt.sanef@gmail.com

Abonnez-vous au site CFDT Groupe Sanef

<https://cfdt-groupe-sanef.fr>